

Forme et contenu minimum de la notice d'évaluation des incidences sur l'environnement

Article D.67 §3 4° et 5° - Code de l'Environnement

- **DEMANDEUR** :
 - NOM : NICOLAY-ROBIETTE
 - PRENOM : Loïc-Evelyne
 - QUALITE : particuliers
 - DOMICILE : Clos des Marnières, 3 bte 502 à 1330 Rixensart
 - N° de téléphone : /
 - N° de télécopie : /
 - Date de la demande : 26/11/2020
 - Objet de la demande : Transformation et extension d'une habitation unifamiliale
 - Situation des actes et travaux : Avenue Monseigneur, 25 à 1330 Rixensart

- **Esquisse des principales solutions de substitution qui ont été examinées par l'auteur d'étude d'incidences ou par le demandeur et indication des principales raisons du choix de ce dernier, eu égard aux effets sur l'environnement :**

A la demande de la commune, la fenêtre latérale gauche a été réalisée en verre opalin de manière à supprimer les vues sur le terrain voisin. Dans le même ordre d'idée, la fenêtre du garage a été diminuée en largeur. Un claustra en bois ajouré a également été ajouté le long des terrasses, avec un retour au bout de la terrasse, sur 80cm.

- **Résumé non technique de la notice :**

Le présent projet consiste en une transformation et extension d'un bâtiment existant. Elle se veut résolument contemporaine et sobre, tout en s'intégrant et en respectant au maximum le bâti existant.

Le projet se développe sur 3 niveaux :

Les vides ventilés existants, maintenus, ainsi que le garage, qui sera rafraîchi.

Le rez-de-chaussée, qui, en partie existante, sera composé du hall d'entrée et de locaux techniques, et pour l'extension sera dédié aux pièces de vie (Cuisine, salle à manger, salon). L'étage sera lui consacré aux pièces de nuit, à savoir les salles de douche/bains, ainsi que 3 chambres.

Le grenier sera lui maintenu tel quel.

Date : 26/11/2020

Signature du demandeur (avec nom et prénom en majuscules) :

